



ORDRE DU JOUR

- Présentation des mesures agro-environnementales territorialisées

- contexte : le site Natura 2000
- la contractualisation

- Les mesures du site des Gorges du Haut Cher

- présentation des mesures pré-définies
- élaboration et validation avec les partenaires





LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER

Réseau européen de sites abritant des...

- habitats naturels
- habitats d'espèces } dits d'intérêt communautaire
Jugés rares à l'échelle européenne

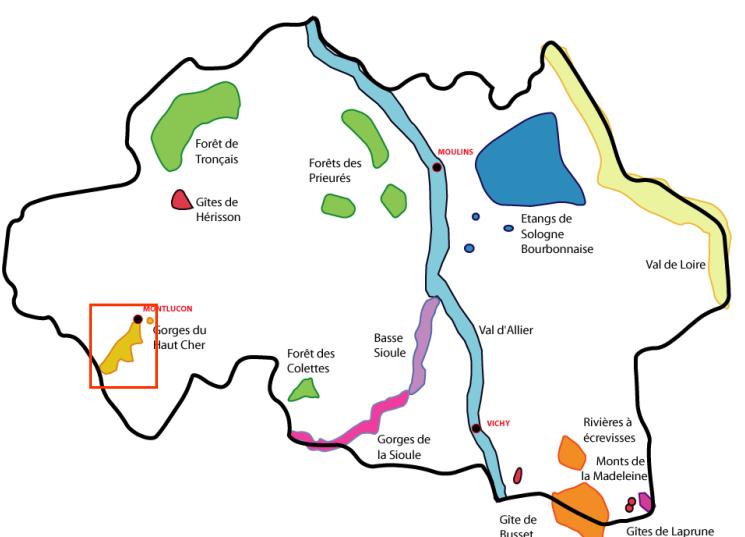
Engagement de l'Etat français pour le maintien dans un état favorable de conservation du patrimoine naturel des sites Natura 2000 tout en tenant compte des exigences socio-économiques



site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" réunion technique agricole - 18 février 2010



LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER





site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" réunion technique agricole - 18 février 2010



LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER



Périmètre : 845 ha
8 communes concernées
Linéaire de rivière : 13.5 km



site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010



LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER

Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site






- la forêt alluviale
- la mégaphorbiaie
- La végétation des rochers
- la lande sèche
- la lande à Buis





site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010







LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER

Les espèces d'intérêt communautaire du site



- 3 espèces de chauves-souris
- la Loutre
- Le Sonneur à ventre jaune
- 3 espèces de poissons
- Le Cuivré des marais
- Le lucane Cerf-Volant
- Le Grand Capricorne
- L'Agrion de mercure













site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010

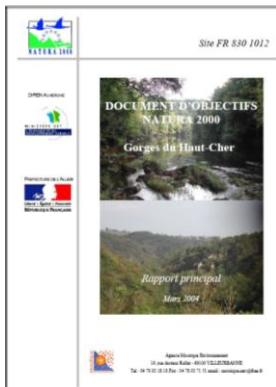






LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DU HAUT CHER

Le document d'objectifs



Site FR 830 1012

- réalisé entre 2001 et 2004
- validée en février 2004

Il comprend :

- Un état des lieux écologique et socio-économique
- La définition d'enjeux et objectifs de conservation
- Un programme d'actions

- Sa mise en œuvre est assurée par le
Conservatoire des Sites de l'Allier, au côté du
Pays de la vallée de Montluçon et du cher







site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010



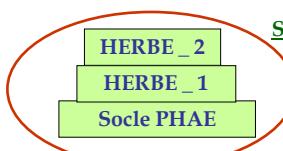


LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

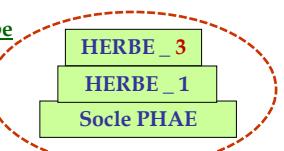
Principe général :

- Démarche volontaire et contractuelle
- Concerne uniquement les parcelles incluses dans le site Natura 2000
- 1 seule date annuelle d'engagement : 15 mai avec déclaration PAC
- Durée : 5 ans – si PHAE

• Mesures proposées : 1 mesure (voir 2) par couvert végétal → Prairie
1 MESURE = empilement d'engagements unitaires → Culture
→ Haie...



Mesure 1



Mesure 2 option.
avec même combinaison de base renforcée

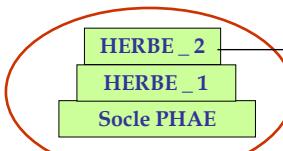


site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

• Mesure 1 → Chaque engagement = cahier des charges techniques



Mesure 1

Cahier des charges techniques : certaines modalités arrêtées à l'échelle nationale, d'autres peuvent être adaptées localement

Pour chaque engagement : montants d'indemnisation définis



site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

Rappel des enjeux agricoles du site :

- Préserver les milieux ouverts (prairies) en favorisant des modalités de gestion extensives
- Préserver les éléments linéaires et ponctuels

Couverts présents	Mesures proposées
Prairies	Maintien et gestion extensive des prairies
Haies	Maintien et gestion extensive des haies
Arbres isolés et en alignements	Maintien des arbres isolés ou en alignements



site Natura 2000 des " Gorges du Haut-Cher " réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

Pour chaque contractualisation, un diagnostic d'exploitation préalable devra être réalisé

CI4	Diagnostic d'exploitation	96 € / an / exploitation (plafonné)
-----	---------------------------	-------------------------------------

Il sera réalisé par un(e) technicien(e) d'une structure agréée (intervention payante)

Pour les mesures " couvert en herbe "

Socle PHAE	76 € / ha/an
------------	--------------

⇒ **Contractualisable sur toute prairie**
Condition : exploitation à chargement inférieur à 1,4 UGB/ha

⇒ **Pas de renouvellement et de labour sur PP et PT** (*autorisation renouvel. si dégradation exceptionnelle, sur avis struct anim, PT non déplaçables au cours du contrat*)

⇒ **Désherbage chimique interdits - maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux**



site Natura 2000 des " Gorges du Haut-Cher " réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

▪ les engagements retenus pour les Mesures "prairies"

Herbe 1	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 € /ha/an
Fauche ou broyage : dates, matériel utilisé, modalités Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelles, nombre d'animaux et UGB Enregistrement des prévisions et réalisations en terme de fertilisation		
Herbe 2	Limitation fertilisation	40 à 120 € /ha/an
<i>Calcul dépendant du nombre d'unités d'azotes économisées par rapport à 125 (PHAE)</i> Ex : pour 50 UN autorisées : herbe 2 = 87 €/ha/an pour 30 UN autorisées : herbe 2 = 120 €/ha/an Epandage boues d'épuration non autorisé Epandage de compost autorisé <i>Apport magnésien et de chaux ?</i>		







site Natura 2000 des " Gorges du Haut-Cher " réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

▪ les engagements retenues pour les Mesures "prairies" :

Herbe 3	Absence de fertilisation	135 € /ha/an
Absence totale d'apports de fertilisants minéraux ou organiques		
Ouver_02	Ouverture du milieu	17 € /ha/an
Elimination mécanique ou manuelle de la Fougère 1 intervention / an Fauche ou broyage (les produits de fauche peuvent être maintenus) Intervention en dehors de la période 1 ^e avril / 31 août		







site Natura 2000 des " Gorges du Haut-Cher " réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

▪ les mesures “ prairies ” proposées :

MESURE 1

HERBE_2
HERBE_1
Socle PHAE
Choix A : de 133 à 212 €/Ha/an

HERBE_3
Socle PHAE
Choix C : 211 €/Ha/an

MESURE 2 (option)

OUVER_2
HERBE_2
Socle PHAE
Choix D : de 204 à 283 €/Ha/an

OUVER_2
HERBE_3
Socle PHAE
Choix E : 299 €/Ha/an


site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

▪ les engagements retenues pour les Mesures “ prairies ”:

Herbe 4	Limitation de la pression de pâturage	33 € /ha/an
---------	---------------------------------------	-------------

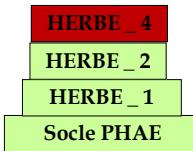
Respect d'un seuil de chargement moyen maximal à la parcelle sur une période déterminée.
Pas d'affouragement


site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

■ les mesures “ prairies ” proposées :



Choix A : de 166 à 245 €/Ha/an



Choix C : 261 €/Ha/an



site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010



LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

■ la mesure “ haies ” proposée :

- Diagnostic d’exploitation préalable obligatoire
- Maintien et gestion extensive des haies - HA1
 - Nécessite de garder les haies et de limiter la pression de taille

Soit pour 100 m pour 5 ans : 170 €

Ligne 1	Entretien des haies	0,34 € /ml/an
<ul style="list-style-type: none"> • 2 tailles en 5 ans • <i>Haies éligibles</i> : haies bocagères d’essences locales • <i>Période intervention</i> : entre octobre et février • Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions • Traitement phytosanitaires non autorisés • <i>Matériel autorisé</i> : matériel n’éclatant pas les branches (broyeur – lamier à scie) ou tronçonneuse • Si besoin réhabilitation : <ul style="list-style-type: none"> • Réimplantation de plants manquants parmi liste • Plantation sous paillis végétal ou biodégradable 		



site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010









LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

- la mesure “ arbres isolés ou en alignement ” proposée :
 - Diagnostic d’exploitation préalable obligatoire
 - Maintien des arbres isolés ou en alignements et têtards
 - Nécessite de garder les arbres têtard et arbres isolés, lieux de vie d’une grande biodiversité

Linea 2	Entretien des arbres isolés ou en alignements	3,47 € /arbre/an
<ul style="list-style-type: none"> • 1 taille en 5 ans • <i>Essences éligibles</i> : Saule, Frêne, Chêne, Hêtre, Noyer, Orme, Erable, Pommier, Poirier • <i>Période intervention</i> : entre octobre et février • Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions • Traitement phytosanitaires non autorisés • <i>Matériel autorisé</i> : tronçonneuse, ébrancheur, sécateur 		






site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010









LES MAEt proposées pour le site des Gorges du Haut cher

- Calendrier :
 - 18 fev. 2010 : Définition et validation des mesures avec les partenaires du site
 - 4 mars : présentation du projet à la Commission Régionale Agri-Environnement
 - Si validation projet en CRAE
 - ⇒ **Diagnostics préalables et réalisation des dossiers → Mars/avril 2010**
 - 25 mars : validation du projet par le comité de pilotage du site
 - 15 mai : date limite de dépôt des dossiers**






site Natura 2000 des “ Gorges du Haut-Cher ”
réunion technique agricole- 18 février 2010






Merci de votre attention

[Pour plus de renseignements](#)

Conservatoire des sites de l'Allier
 Tel. : 04.70.42.89.34
 Maison des associations
 rue des écoles
 03500 CHATEL-DE-NEUVRE

Pages internet :
www.conservatoire-sites-allier.fr/natura2000-cher







site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
 réunion technique agricole - 18 février 2010

12